

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS
90400

Tél : 03 84 21 54 12
secretariat@mairie-botans.com



Compte-rendu de réunion

**Conseil Municipal
du 30 mars 2018
à 20h00**

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY.

MM. Frédéric BLANC - Patrick MUTSCHLER - Pascal PORTIER - Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Absents excusés ayant donné procuration: M. Jean-Pierre DEMARCHE à M. Pascal PORTIER, M. François DIOGUARDI à M. Frédéric BLANC.

Secrétaire de séance : M. Alex THOMAS.

Approbation de la dernière réunion de Conseil Municipal du 16 février 2018

La lecture du compte rendu de la réunion du 16 février 2018 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Demandes de subvention des associations locales

Madame le Maire propose d'octroyer une subvention de 50 € aux associations extérieures à BOTANS et d'octroyer une subvention de 100 € aux associations du village.

Les associations locales suivantes ont déjà sollicité une demande de subvention :

- Association « P'tits Coups Deux mains »
- Association Fraternelle des Anciens Combattants des Communes de Bermont, Botans, Dorans, et Sévenans
- Association « Les Camoutchots »
- Association « Le Fil d'Argent »

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 50 € aux associations locales suivantes : «P'tits Coups Deux mains», «Association Fraternelle des Anciens Combattants des Communes de Bermont, Botans, Dorans, Sévenans», «Les Camoutchots» et «Le Fil D'argent»
- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 100 € aux associations de BOTANS qui en feront la demande
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 de la Commune

Pour ce point uniquement, M. Régis VASSELET est nommé Président de séance. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le compte administratif 2017 est le suivant :

	Investissemen	Fonctionnement
Recettes		
Prévisions budgétaires totales	155 739,29	241 705,57
Recettes nettes	85 800,10	176 720,11
Dépenses		
Autorisations budgétaires totales	148 852,56	210 289,32
Dépenses nettes	38 210,80	143 504,10
Résultat de l'exercice		
Excédent	47 589,30	33 216,01

Le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion émis par le Trésorier.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Régis VASSELET, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par une abstention et 7 voix « pour » :

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2017

Report et affectation des résultats 2017

Madame le Maire présente le résultat de clôture du compte administratif 2017 :

- excédent d'investissement : + 91 087,87 €
- excédent de fonctionnement : + 116 306,85 €

Madame le Maire propose :

- de reporter la totalité de l'excédent d'investissement, soit 91 087,87 €,
- de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 116 306,85 €
- d'inscrire la somme de 90 000 € en dépenses de fonctionnement, au compte 023
- d'inscrire la somme de 90 000 € en recettes d'investissement, au compte 021

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **AFFECTE** en recettes d'investissement (RI 001) l'excédent de 91 087,87 €
- **AFFECTE** en recettes de fonctionnement (RF 002) l'excédent de 116 306,85 €
- **AFFECTE** en dépenses de fonctionnement (DF 023) : 90 000 €
- **AFFECTE** en recettes d'investissement (RI 021) : 90 000 €

Vote des taux 2018

Madame le Maire rappelle les taux actuels :

- Taxe d'habitation : 7.87 %
- Taxe foncière sur le bâti : 6.45 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31.30 %

Pour 2018, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE** de conserver les taux d'imposition pour 2018, soit :
 - Taxe d'habitation : 7.87 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 6.45 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 31.30 %

ONF : Programme travaux 2018

M. Frédéric BLANC, adjoint délégué à la gestion de la forêt, présente le programme des travaux sylvicoles et des travaux de maintenance pour 2018, transmis par l'ONF :

- cloisonnement sylvicole
- plantation
- fourniture de plaques de parcelle

Le montant des travaux s'élève à 1 629,80 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **VALIDE** le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2018
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y afférant

Vote du budget primitif 2018 de la Commune

Madame le Maire présente en détail le budget primitif 2018 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	264 244,80 €	300 893,34 €
Recettes	275 574,25 €	300 893,34 €

Il y a équilibre en section d'investissement et suréquilibre en section de fonctionnement.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par une abstention et 8 voix « pour »:

- **ADOPTE** le budget primitif 2018 tel que présenté

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 du CCAS

Pour ce point uniquement, Madame Séverine HENRY est nommée Présidente de séance. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le compte administratif 2018 est le suivant :

	investissement	fonctionnement
Recettes		
Prévisions budgétaires totales	0,00	2 726,62
Recettes nettes	0,00	0,00
Dépenses		
Autorisations budgétaires	0,00	2 726,62
Dépenses nettes	0,00	853,91
Résultat de l'exercice		
Déficit	0,00	853,91

Le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion émis par le Trésorier.

Ayant entendu l'exposé de Madame Séverine HENRY, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2017 du CCAS

Médecine préventive : partage des frais avec la mairie de Banvillars pour l'employé communal

Suite à l'adhésion au Service de Santé au Travail Nord Franche-Comté, la commune paye une cotisation de 94,50 € HT par agent, soit 113,40 € TTC par agent. Le temps de travail de l'employé communal étant réparti comme suit : 18h à BOTANS (51,28 %) et 17,1h (48,72 %) à BANVILLARS, Madame le Maire propose de demander à la commune de BANVILLARS une participation au prorata de son nombre d'heures, soit 55 €.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **DEMANDE** une participation de 55 € à la commune de BANVILLARS pour le règlement de la cotisation de 113,40 € TTC au Service de Santé au Travail Nord Franche-Comté pour l'employé communal

Redevance pour occupation du domaine public : opérateur de télécommunications.

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Considérant que la rétroactivité peut s'appliquer depuis 2014, Madame le Maire propose de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier comme suit :

BOTANS	0.454	4.562						
	km artères aériennes	km artères sous sol	m2 emprise au sol	km artères aériennes	km artères sous sol	total	coefficient actualisation	total en appliquant le coefficient
2018	52.38 €	39.28 €	26.19 €	23.78 €	179.20 €	202.98 €	1.30942000	265.78 €
2017	50.74 €	38.05 €	25.37 €	23.04 €	173.58 €	196.62 €	1.26845000	249.40 €
2016	51.74 €	38.80 €	25.87 €	23.49 €	177.01 €	200.50 €	1.29347000	259.33 €
2015	53.66 €	40.25 €	26.83 €	24.36 €	183.62 €	207.98 €	1.34152000	279.01 €
2014	53.87 €	40.40 €	26.94 €	24.46 €	184.30 €	208.76 €	1.34678000	281.16 €
TOTAL GENERAL						1 016.84 €		1 334.69 €

Les données concernant la mesure d'artères aériennes paraissant incorrectes, il y a lieu de les vérifier, ce point est reporté à un prochain Conseil Municipal.

Adhésion au service de remplacement du centre de gestion

Madame le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence que lui reconnaît l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisé.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres (grade de référence, échelon de référence, temps de travail) fixés par la commune ou établissement, qui organise par ailleurs le travail de l'agent.

En fin de période de recrutement, l'agent est versé aux ASSEDIC par le Centre de Gestion.

Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses situations : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc.

L'utilité d'un tel service pour la commune de BOTANS serait réelle.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- la convention d'adhésion est signée pour une période de 3 ans, renouvelable seulement après accord de l'assemblée délibérante.
- les frais de gestion prélevés par le Centre de Gestion sont de 8,5% du salaire brut de l'agent recruté. Ces frais de gestion ne sont prélevés que tant que la collectivité a un agent placé au service remplacement.

Madame le Maire présente par ailleurs un exemplaire de la convention d'adhésion qu'elle demande au conseil de l'autoriser à signer.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **ADOPTE** la présente délibération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion

Mise en sécurité de la traversée du village : validation du projet.

Le bureau d'études B.E.J a réalisé l'étude de mise en sécurité de la traversée du village.

Monsieur Alex THOMAS présente les solutions préconisées dans le but de limiter la vitesse des véhicules circulant dans le village et de sécuriser les montées et descentes des enfants dans les bus scolaires aux endroits suivants :

- entrée du village côté Dorans
- arrêt bus au centre du village
- secteur du musée agricole
- intersection entre la rue de Dorans et la rue de la Millerate.

Le montant total de ce projet est estimé à 40 000 € HT, (frais d'étude inclus).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Alex THOMAS, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE** de réaliser la mise en sécurité aux points suivants : entrée du village côté Dorans , arrêt bus au centre du village ,secteur du musée agricole , intersection entre la rue de Dorans et la rue de la Millerate,
- **APPROUVE** les solutions présentées.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal 2018, soit 48 000 € TTC.

Mise en sécurité de la traversée du village: Consultation pour la Mission de Maitrise d'œuvre

Le Conseil Municipal ayant validé le projet pour la mise en sécurité de la traversée du village, Madame le Maire propose de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux, pour la réalisation de l'opération, est fixée à 34 174 € HT.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux pour le projet de mise en sécurité de la traversée du village
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Salle des fêtes: validation du devis de renouvellement du matériel de la cuisine.

Madame le Maire expose :

Dans la cuisine de la Salle des Fêtes, les deux réfrigérateurs et les deux armoires de rangement sont vétustes et ne permettent pas un nettoyage correct du sol.

Madame le Maire propose

- de changer les deux réfrigérateurs et les deux armoires de rangement pour la vaisselle
- d'ajouter deux petites tables centrales et une armoire de rangement pour les balais
- de surélever la cuisinière électrique et le congélateur
- de remplacer le support du lave-vaisselle

Afin de répondre à ces demandes, la société INSTALL'NORD propose un devis de 7 201,42 € HT, soit 8 641,70 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par une abstention et 8 voix « pour »:

- **VALIDE** le devis de la société INSTALL' NORD pour un montant de 7 201,42 € HT (8 641,70 € TTC)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y afférant
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal 2018

Questions et informations diverses

Demandes de subventions non accordées aux Associations suivantes

- Les pep 90
- Sclérose en plaque
- Bleuet de France
- Banque alimentaire

Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales.

Urbanisme

- Accord de la déclaration préalable de Madame GARCELON, 6 rue des Corbais : division foncière en vue de créer une parcelle à bâtir
- Accord de l'autorisation de travaux pour la Commune : travaux d'extension et mise aux normes handicapés de la mairie
- Dépôt d'une déclaration préalable de Monsieur Raymond COURTOT : ravalement de façade

SIEMPK : Récapitulatif de la réunion du 12 mars 2018

Le compte de gestion 2017 a été approuvé et le compte administratif 2017 a été voté.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées en 2017	142 069.00 €	10 937.55 €
Recettes réalisées en 2017	142 958.60 €	10 937.55
Résultat 2017 (recettes – dépenses)	+ 889.60 €	0.00 €
Résultat de clôture avec cumul résultat 2016	+ 26 048.67 €	0.00 €

Le budget primitif 2018 a été voté.

En Section de fonctionnement, les dépenses et les recettes sont équilibrées à la somme de 156 152.00 €,

En Section d'investissement, les dépenses et les recettes sont équilibrées à la somme de 14 556.00 €.

Convention de mise à disposition de l'adjoint technique de Dorans : Le SIEMPK avait signé avec la commune de DORANS, une convention de mise à disposition d'un adjoint technique (de cette commune) de 3 heures hebdomadaires pour une durée de 3 ans renouvelable. Suite au départ en retraite de M. CAMUS, le SIEMPK n'ayant plus d'adjoint technique mis à disposition, Mme la Présidente a informé les membres que cette convention a été à nouveau signée et que la mise à disposition d'un nouvel adjoint technique de la commune de Dorans a débuté au 7/03/2018.

RPI

Le compte de gestion 2017 a été approuvé et le compte administratif 2017 a été voté.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées en 2017	287 373,94 €	415 860,54 €
Recettes réalisées en 2017	314 819,64 €	353 003,19 €
Résultat 2017 (recettes – dépenses)	+ 27 445,70 €	(-) 62 857,35 €
Résultat de clôture avec cumul résultat 2016	+ 65 101,94 €	(-) 18 860,57 €

Le budget primitif 2018 a été voté.

En Section de fonctionnement, les dépenses et les recettes sont équilibrées à la somme de 324 465,11 €,

En Section d'investissement, les dépenses et les recettes sont équilibrées à la somme de 81 700,45 €.

Syndicat de la Fourrière

Réunion du 13 mars 2018 : Vote du compte administratif 2017 : Excédent de fonctionnement 16800€ et excédent d'investissement 6663.21€ soit un résultat de clôture de 23463.21€.

Vote du compte de gestion rigoureusement identique au compte administratif.

Vote du budget 2018 suite à une inspection de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, d'importants travaux sont à effectuer dans le refuge de la porte du Vallon. La participation des communes sera augmentée de 2 centimes pour atteindre 52 centimes par habitant.

Avec des recettes et dépenses équilibrées en fonctionnement à 106 076.44€ et un équilibre également pour les recettes et dépenses en investissement à 21 471.15€. le budget 2018 s'établit à 127 548,15€. Une délégation d'attributions diverses a été votée aux membres du conseil d'administration pour une gestion plus réactive de la fourrière. Toutes les décisions financières restent du domaine du syndicat de la fourrière comme le prévoit la loi.

Projet d'extension et mise aux normes handicapées de la Mairie

L'appel d'offre a été lancé pour le projet mairie le 23 mars jusqu'au 13 avril à 12 heures.

La séance est levée à 23H00

Fait à BOTANS, le 07 avril 2018

Madame Le Maire,
Marie Laure FRIEZ



